

02|11|2017 Laurence Garnerie

Rapport CREA/IHEJ : quatre défis pour la profession d'avocat

Mondialisation, baisse des budgets de l'État, libéralisation des services juridiques, concurrence accrue, développement du numérique... : la profession d'avocat est confrontée à une transformation profonde de son environnement. Ce constat a amené le Centre de recherche et d'études des avocats (CREA) du CNB et l'Institut des hautes études sur la justice (IHEJ) à organiser quatre séances de réflexion pendant l'année 2017. Ces ateliers ont donné lieu à un rapport rédigé par Antoine Garapon et Sarah Albertin, respectivement secrétaire général et responsable du programme « Régulation de la mondialisation » de l'IHEJ, qui a été présenté lors de la convention nationale des avocats le 19 octobre 2017.

Triple A. Intitulé « Les quatre défis de l'avocat français du XXI^e siècle », ce document dresse un portrait sans concession de la profession d'avocat, réfugiée derrière sa déontologie sans se donner les moyens de la rendre irréprochable, restée à un stade « artisanal, aristocratique et ancien (triple A) » qui la « ringardise » par rapport aux nouveaux acteurs des services juridiques, et que la relation complexe à l'argent a rendu individualiste et réfractaire au regroupement, que ce soit en interne ou avec les autres professions du droit.

Crédibilité. Pour lever tous ces obstacles à leur modernisation, le rapport propose donc aux avocats de relever quatre défis. Le premier consiste à gagner en crédibilité, par exemple en améliorant leur rapport à la vérité, en développant les modes alternatifs de règlement des conflits ou en renforçant leur politique disciplinaire. Le second vise à réussir la transition numérique en se formant notamment à la technologie et à l'innovation. Le troisième est la transformation de leur modèle économique, entre autres en mettant fin à la structure pyramidale des grandes firmes et en développant de nouvelles sources de financement (ouverture des capitaux des cabinets, partage d'honoraires, financement des contentieux par des tiers). Enfin, le dernier défi réside dans la construction d'une communauté des juristes, via une plus grande mobilité entre professions juridiques et judiciaires, ou la création du statut d'avocat en entreprise.

Regard salutaire. Si la plupart des pistes avancées par le rapport ne sont pas nouvelles, elles devraient néanmoins faire grincer quelques dents, ne serait-ce qu'en raison du tableau peu flatteur de la profession qu'elles peignent. Un « regard cru » et « excessif » de l'aveu des auteurs, lesquels l'espèrent également « salutaire » : « Notre but est de penser l'adaptation de la profession d'avocat à un contexte à bien des égards inédit, dans le but ultime de protéger sa contribution irremplaçable à la société démocratique et à l'État de droit dont nous sommes plus que jamais convaincus », assurent-ils.

[CREA et IHEJ, « Les quatre défis de l'avocat français du XXI^e siècle », oct. 2017](#)

Gaz. Pal. 31 oct. 2017, n° 306n4